

**DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
QUI SERA SOUMIS AUX ACTIONNAIRES
LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2008**

I. Nombre de titres et part du capital détenus par BURELLE SA et répartition par objectifs des titres de capital détenus au 30 avril 2008

Au 30 avril 2008, BURELLE SA détient 11 779 actions propres, soit 0,59 % du capital social, réparties comme suit :

11 779 actions	Contrat de liquidité AFEI
----------------	---------------------------

II. Objectifs du programme de rachat d'actions

Les actions achetées pourront être utilisées, par ordre de priorité décroissante aux fins de :

- 1- *l'annulation ultérieure des actions,*
- 2- *la conservation des actions en vue de les remettre ultérieurement en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,*
- 3- *l'animation du marché secondaire des titres de la société par un prestataire de services au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,*
- 4- *l'attribution d'actions gratuites à des salariés et mandataires sociaux du Groupe dans le cadre des articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce,*
- 5- *l'attribution d'options d'achat d'actions à des salariés et mandataires sociaux du Groupe.*

III. Part maximale du capital, nombre maximal, caractéristiques des titres que Burelle SA se propose d'acquérir et prix maximum d'achat

Burelle SA dispose de la faculté d'acquérir au maximum et au total 10 % de son capital constitué de 1 870 303 actions de 15 €.

Au 30 avril 2008, Burelle SA détenait 11 779 actions propres. En cas d'annulation ou d'utilisation de ces actions propres, le nombre maximum d'actions susceptibles d'être acquises dans le cadre de ce programme de rachat d'actions est de 187 030 actions.

En conséquence, le montant cumulé des acquisitions net de frais ne pourra excéder 56 109 000 euros sur la base d'un prix maximum d'achat de 300 euros tel que prévu dans la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2008.

IV. Durée du programme de rachat d'actions

18 mois à compter de l'approbation de la septième résolution soumise au vote des actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 juin 2008, soit jusqu'au 10 décembre 2009.

V. Opérations effectuées, par voie d'acquisition, de cession ou de transfert, dans le cadre du précédent programme de rachat d'actions

Bilan du précédent programme de rachat (période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007) :

Nombre de titres composant le capital de Burelle SA au début du programme	1 870 303 actions
Capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 1 ^{er} janvier 2007	5 320 actions 0,28 % du capital
Informations cumulées depuis le 1^{er} janvier 2007 jusqu'à la date du 31 décembre 2007 :	
Nombre de titres achetés en 2007	4 719 actions
Nombre de titres vendus en 2007	3 829 actions
Nombre de titres transférés en 2007	-
Nombre de titres annulés en 2007	-
Nombre de titres annulés au cours des 24 derniers mois	-
Nombre de titres détenus au 31 décembre 2007	6 210 actions 0,33 % du capital
Nombre de titres composant le capital de Burelle SA en fin de programme	1 870 303 actions
Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2007	1 153 172 euros
Valeur de marché du portefeuille (<i>sur la base du cours de clôture du 31 décembre 2007 s'élevant à 190 euros</i>)	1 179 900 euros